

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	Etaients présents :	
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Houy,
	Beauficel-en-Lyons	Mme Doinel,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
Présents : 36	Bourg-Beaudouin	M. Halot,
Votants : 46	Charleval	MM. Emo, Calais,
	Douville-sur-Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle	M. Vieillard R.,
	Flipou	M. Cousin,
Date de convocation :	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Le : 6 juin 2025	Le Tronquay	Mme Marteau,
	Les Hogues	Mme Bachelet,
	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Grouchy,
Délibération affichée	Lyons-la-Forêt	
Le :	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers-sur-Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont-Saint-Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	
	Romilly-sur-Andelle	Mmes Julien, Langlet, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	M. Bonneau,
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	

Absents : M. Gavelle, Mme Damois.

Pouvoirs : Mme Dalissier à M. Calais, M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à Mme Bachelet, M. Baldari à M. Halot, M. Defrance à M. Bézirard, Mme Simon à M. Romet, M. Blavette à M. Bonneau, M. Moëns à M. Cordier, Mme Hequet à M. Emo, M. Vieillard G. à M. Vieillard R.

Culture : Sollicitation de subventions au titre de la programmation culturelle 2025/2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission tourisme et culture en date du 2 juin 2025 ;

Depuis sa création, la politique culturelle de la Communauté de communes est soutenue par les partenaires institutionnels que sont le Département de l'Eure, la Région Normandie et l'Etat, au travers de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de l'Education Nationale.

Chacun de ces partenaires salue la diversité et la qualité de la saison culturelle de la Communauté de communes et en particulier son implication en termes d'actions culturelles auprès des publics les plus éloignés de la culture, et notamment au travers d'une

résidence artistique.

Pour la saison 2025-2026, l'intercommunalité poursuivra son travail, avec une programmation variée, ancrée autour d'une résidence artistique avec le Collectif *In Itinere* qui créera un spectacle en une semaine à partir de paroles d'habitants.

Comme chaque année, la Communauté de communes peut bénéficier du cofinancement de ses partenaires institutionnels nécessitant de formaliser par délibération sa demande de subvention.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :

- autorise le Président à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès des partenaires et tout autre organisme ou collectivité susceptible d'apporter une aide financière au projet :

Cofinanceurs	Montant de la subvention en HT
Région Normandie	50 000 €
Département de l'Eure	23 500 €
DRAC	10 000 €
Education Nationale	2 000 €

- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la formalisation des demandes de subventions.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Arnaud GODEBOUT



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.